



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 13

Séance ordinaire

du jeudi 29 avril 2010 à 19 h 00

à

l'Espace Perrier, salle "Les Bourguignonnes"

Ordre du jour :

Partie officielle

Présentation du projet de reconstruction du bâtiment sanitaire au Camping de La Tène, par l'architecte Roland Weber

Partie officielle

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2010
3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2010-2011
4. Nomination d'un membre de la commission de l'environnement et du développement durable, en remplacement de Nicolas Krügel, démissionnaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes et de la gestion de l'exercice 2009
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 1.9 million de francs afin de reconstruire le bâtiment sanitaire au Camping de La Tène
7. Motion de conseillers généraux PLRT, déposée par Nicolas Krügel, relative à la création de conditions-cadre permettant la mise à disposition du club de pétanque d'un terrain pour l'érection d'une halle
8. Autres motions et propositions
9. Réponse du Conseil communal à l'interpellation de Daniel Jolidon concernant le logotype communal
10. Autres interpellations et questions
11. Lettres et pétitions
12. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
13. Divers

* * * * *

Partie officielle

Présentation du projet de reconstruction du bâtiment sanitaire au Camping de La Tène, par l'architecte Roland Weber

M. M. Luthi (cc) souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette pré-séance du CG. Nous avons une demi-heure pour parler du projet du bâtiment du camping. Il y aura deux phases dans cette présentation. Tout d'abord la présentation du projet par Monsieur Weber, architecte, qui répondra ensuite volontiers à vos questions, exclusivement concernant le bâtiment. Il n'est pas question d'entrer dans d'autres considérations à ce stade-ci. Dans la mesure du possible, posez des questions courtes et précises afin d'être renseignés convenablement. Il passe donc la parole à Monsieur Weber, qui va vous exposer le projet et ses options.

- M. R. Weber présente le projet de reconstruction du bâtiment sanitaire au camping de La Tène.

M. M. Luthi (cc) remercie Monsieur Weber de son exposé et précise encore qu'il est juste que le bâtiment ne sera pas chauffé mais on réfléchit à une « température » de la salle de réunions d'une part et d'autre part à la pose d'une prise électrique sur la façade Sud, à l'usage notamment des manifestations qui ont lieu sur la plage, par ex. le 31 juillet, suite à une demande d'Animatène.

Il propose donc maintenant de passer aux questions d'ordre technique.

M. D. Jolidon (ELT) signale qu'il n'a pas été cité un endroit où seraient les conteneurs à déchets. Il aimerait également savoir si un tri des déchets est prévu.

M. M. Luthi (cc) répond que la question des conteneurs doit encore être résolue mais ils ne seront certainement pas à l'intérieur du camping. On est actuellement en train de réfléchir à l'organisation de l'enlèvement des déchets de l'ensemble de la zone de La Tène.

M. J.-J. Masson (PSLT) a une question concernant les toits qui seront plats. On disait, il n'y a pas très longtemps, qu'il y avait deux sortes de toits plats : ceux qui ne coulaient pas encore et ceux qui coulaient. Là, une option a été prise, par rapport à des questions d'impératif de temps, de mettre une poutraison plutôt qu'une dalle. Est-ce qu'on a toutes les garanties de qualité en termes d'étanchéité en recourant à des moyens un peu différents de ceux qu'on aurait pu utiliser dans l'idéal ?

M. R. Weber répond que l'étanchéité n'a rien à voir avec une dalle en béton ou une poutraison en bois mais avec ce système de toiture, qui devrait durer entre 35 et 40 ans. Il existe plusieurs sortes de toits plats et on a choisi de développer le toit plat avec végétalisation.

M. A. Cramer (PSLT) pose la question de savoir pourquoi démolition et reconstruction alors qu'on pouvait faire une rénovation douce, qui est nettement moins chère, car l'installation est utilisée deux ou trois mois par année, quand il y a vraiment du monde. Il aimerait également connaître le rendement des panneaux solaires et leur emplacement car il sait que ça ne donne pas grand-chose s'il y a des arbres autour.

M. R. Weber répond que les panneaux solaires seront sur le toit mais que leur emplacement n'est pas défini pour le moment. Il doit encore prendre contact avec des spécialistes. Deux grands arbres vont certainement nous gêner et être abattus (un à gauche et un à droite vers les

camping-cars). Les panneaux solaires pourront être utilisés environ 6 heures. Il ne faut pas forcément que le soleil soit directement dessus pour qu'il y ait du rendement mais celui-ci n'a pas été calculé.

M. M. Luthi (cc) pense qu'on ne va pas répondre ici à l'autre question de savoir pourquoi démolition et reconstruction plutôt que rénovation douce. Il souhaite que les questions portent uniquement sur la construction du bâtiment sinon on ne va jamais s'en sortir.

M. B. Gomes (PSLT) pose la question de savoir s'il n'est pas possible de réduire les coûts d'environ 15% au vu de l'investissement.

M. M. Luthi (cc) répond qu'on peut toujours tout réduire. A la limite, on peut même ne rien faire. Il rappelle que le devis de ce bâtiment a été calculé en fonction d'offres, pour ne pas faire n'importe quoi. Ensuite, il y aura des soumissions qui seront envoyées aux mandataires et c'est à ce moment-là qu'on décidera et qu'on négociera les prix. Les prix qui figurent dans le projet sont légèrement plus élevés que dans la réalité, exprès pour ne pas avoir une mauvaise surprise. Tant que les soumissions ne sont pas rentrées, il est difficile de dire à quel prix on va construire mais la procédure sera suivie.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que Monsieur Weber a dit tout à l'heure que la toiture sera faite en bois et a expliqué le concept du sommier renversé par rapport au bas des murs en béton. Ensuite, il a parlé du principe du doublage avec un bardage en bois.

Il aimerait savoir pourquoi, puisqu'il y a déjà un concept bois sur la toiture et qu'il y a un doublage en bois, ne pas travailler sur une ossature bois plutôt qu'avec un bâtiment en terre cuite.

M. R. Weber répond qu'on y avait pensé mais on est dans un bâtiment où il y a beaucoup d'humidité, beaucoup d'eau, etc. Il est un peu sceptique de poser 450 m² de carrelage que sur du bois. Avec le projet, on a un parapet en béton d'un mètre de hauteur et on continue avec de la maçonnerie dessous. Côté extérieur, cela aurait été préférable d'avoir du bois mais c'est surtout du côté intérieur qu'on a pensé à faire en dur à cause du carrelage, de l'humidité dans le bâtiment, l'eau dans les douches, etc. Quand on lave à grande eau, il préfère avoir de la maçonnerie plutôt que du bois.

M. L. Siliprandi (PLRT) comprend la raison mais n'est-ce pas luxueux de se payer un voile noir et un bardage en bois si on n'isole pas le bâtiment ? Est-ce que la protection en bardage se justifie pleinement dès le moment où entre la maçonnerie et l'extérieur, on aurait une couche isolante ? Poser le voile et le bardage en bois sur un mur froid, esthétiquement ce sera parfait mais est-ce qu'en termes de coût, dès le moment où il n'y a pas d'isolation, cela se justifie ?

M. R. Weber répond qu'une étude au niveau coût n'a pas été faite pour supprimer le bois par rapport à un crépis ou à un autre bardage.

M. A. Cramer (PSLT) revient sur sa question de tout à l'heure car il n'est pas satisfait de la réponse de Monsieur Luthi. Il veut savoir si la question de la rénovation douce a été étudiée.

M. M. Luthi (cc) répond qu'elle a été étudiée par un bureau d'ingénieurs, qui nous a mis en garde (on vous en fait d'ailleurs part dans le rapport) quant à la vétusté du bâtiment compte tenu de sa construction et qu'il serait risqué, vu ce qu'il y a à faire, de passer par cette voie-là et que la reconstruction d'un nouveau bâtiment à la longue serait beaucoup plus profitable que de

mettre 100'000 francs cette année, 200'000 francs une autre année, etc. etc. C'est cela qui nous a décidé et convaincu de reconstruire un nouveau bâtiment et pas de faire du replâtrage comme cela a été fait pendant ces 10, 20 ou 30 dernières années.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Luthi (cc) remercie Monsieur Weber de sa présentation, de tout son travail et clôt cette pré-séance.

- Applaudissements -

Partie officielle

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, ouvre la séance à 19 h 43 et souhaite la bienvenue au public venu nombreux ce soir, à la presse, ainsi qu'aux conseillers généraux et communaux présents.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, demande au parti libéral-radical de bien vouloir compléter le bureau, M. V. Breguet (PLRT) étant excusé. M. P. Perret (PLRT) fonctionnera donc en tant que questeur.

1. Appel

<u>Présents</u> : 30	<u>Excusés</u> : 7	<u>En retard</u> : 2	<u>Majorité</u> : 16
----------------------	--------------------	----------------------	----------------------

Sont excusés : MM. R. Bischof (PLRT), V. Breguet (PLRT), E. Flury (PSLT), G. Gremaud (PSLT), C. Hämmerli (ELT), E. Rieder (PLRT) et A. Trivelloni (PSLT) ;

En retard : Mme S. Fassbind (PSLT) et M. G. Togni (PLRT).

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2010

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2010 est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2010-2011

Sont élus tacitement :

- président M. Serge Girardin (ELT)
- vice-président M. Nicolas Krügel (PLRT)
- secrétaire Mme Nathalie Fellrath (PSLT)
- secrétaire-adjointe Mme Marie Dubois Passaplan (ELT)
- questeurs Mme Aline Humbert (PSLT) et M. Vincent Breguet (PLRT)

- Applaudissements -

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, avant de laisser la place au nouveau bureau, et pour les personnes observatrices, signale qu'il a exceptionnellement mis une cravate ce soir...

Il y a des anciens présidents qui changeaient de cravate à chaque séance en fonction des couleurs politiques, d'autres qui la mettaient parce que c'était la tradition et le dernier président du CG de Marin-Epagnier lui a dit hier soir qu'il pourrait quand même mettre une cravate. Il n'en a jamais mis, il n'en met pas mais il a trouvé dans ses déguisements quelque chose qui y ressemblait. Il l'a donc mise en son honneur et pour vous...

- Applaudissements -

M. M. Binggeli (PSLT) aimerait encore dire quelques mots sur sa période de présidence. Il s'exprime en ces termes :

« Monsieur le nouveau président du Conseil général,
Monsieur le président du Conseil communal,
Messieurs les conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,
Monsieur l'administrateur communal,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration communale,
Madame et Messieurs les représentants de la presse,
Cher public,

Il est de coutume qu'après son année de présidence, le président adresse quelques mots à l'assemblée. Mais voilà, ma présidence fut de 20 mois et 6 jours et pas seulement une année. Alors, je me suis demandé si je devais adapter mon discours, mon intervention à la longueur de mon mandat. Après quelques réflexions mûries, je vais faire le contraire. Je vais tâcher d'être bref.

20 mois m'ont permis de diriger les débats de 12 séances et d'en introduire une 13^e. Heureusement que je ne suis pas superstitieux mais tout de même entamer une 13^e séance... Que va nous réserver l'avenir ?

Je disais donc, 12 séances... qui ont permis de mettre en place les règles de fonctionnement de la nouvelle commune par la présentation et le vote de règlements divers, de débattre de deux motions et de la première initiative communale. Jouer au chef de gare en faisant circuler trois trains d'arrêtés-tarifs, de nommer des commissaires, des délégués divers, variés, et même deux commissions ad hoc. Mais la plupart de cela n'est que de la gestion des affaires courantes.

Depuis sa création, nous n'avons pas encore été très actifs, priorité à la mise en place des structures oblige !

Une société qui veut survivre ne doit pas se contenter de manger et regarder passer les trains. Une collectivité, une commune doit être productive si elle veut survivre, se développer, aller de l'avant.

Des idées créatrices, des investissements axés sur le futur, la constitution de réserves si possible, voilà le chemin que La Tène doit prendre.

En tant qu'Autorité législative, représentante de la communauté des habitants de la commune de La Tène, nous sommes une force de propositions et nous avons le devoir, pour les générations futures, de tout faire pour que la commune de La Tène ne soit pas simplement le centre commercial du bas du canton, entourée d'une cité-dortoir inactive.

Nous devons investir dans le futur, prévoir l'avenir, et ce soir un point de l'ordre du jour nous y invite. Pensez-y lors du vote !

La fonction de premier citoyen m'a également permis de participer à des événements réservés à certains groupes de personnes, les nouveaux habitants, les nouveaux majorants, les personnes âgées, l'assermentation des policiers, etc. Chaque événement fut un moment riche de rencontre, de partage et d'émotion.

En conclusion, je dirais que diriger cette Assemblée fut quelquefois un peu complexe mais grâce à votre patience, votre compréhension et l'aide précieuse, pour la préparation des séances, de notre administrateur Yanick, j'ai l'impression de ne m'en être pas trop mal sorti.

Je termine en vous exprimant mes remerciements pour la confiance que vous m'avez apportée durant ces 20 mois.

C'est donc avec une certaine émotion mais avec beaucoup de plaisir que je cède les rênes à mon camarade... de bureau Serge Girardin en lui souhaitant beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction. Offrir une bouteille, te donner du courage dans les moments difficiles. ».

- Applaudissements -



Arrivée de Mme S. Fassbind (PSLT). **La majorité reste à 16.**

M. S. Girardin (ELT) a préparé quelque chose en l'honneur de Maurice Binggeli et il s'exprime en ces termes :

« Ton rôle de premier président de la commune de La Tène ainsi que premier citoyen de la nouvelle commune valait bien un acrostiche, que cela soit à la gloire de ta moustache qui n'est pas un postiche, ou à la gloire de tes tâches qui ne furent pas fastoches.

Tu as mené à brides abattues les débats dans l'arène tout en évitant les coups vaches.

Tu as su sonner la cloche au moment des anicroches et passer les amendements tel un vrai dervish. Voici le texte :

« M » comme magnanime, tu as dû l'être afin de couper le ver de la discorde

« A » absolu, comme toute vérité, un pouvoir que tu n'as jamais détenu

« U » unanime, car l'indécision repose sur un lit tressé d'incompréhensions

« R » rarissimes furent tes erreurs ou tes peurs d'imposer ton rythme

« I » incertain, parfois le nom de quelques conseillers sans appellation

« C » calme, olympien ou laténien, il fut tout le temps ton ami et compagnon

« E » électriques, furent parfois les débats mais aujourd'hui tu connais tout ce cirque !

En guise de conclusion, cette citation : Il n'est pas difficile à un homme de faire quelques bonnes actions ; ce qui est difficile c'est d'agir bien toute sa vie, sans jamais rien faire de mal. Mao Tsé-toung. ».

- Applaudissements -

M. N. Krügel (PLRT) souhaite saluer Maurice Binggeli pour son année de présidence, au nom du parti libéral-radical. Il s'exprime en ces termes :

« Cher Maurice,

Le jeu des tournus a voulu que ce soit toi qui sois désigné pour présider la plus longue période administrative que nous avons vécue depuis bien longtemps. La longueur de ton règne nous aura été ma foi bien agréable et nous souhaitons aujourd'hui te remercier très sincèrement de ton engagement.

Comme tu l'as dit, ce n'est pas moins de 12 séances que tu auras présidées. A chaque fois, la minutie et le soin de tes préparatifs nous ont comblés. Ta main n'en était que plus sûre dans la conduite des débats et nous t'en sommes à nouveau très reconnaissants. C'était d'autant plus nécessaire que les sujets que nous avons abordés durant ce début de législature n'ont pas manqué de piquant. Tu te souviendras certainement des salades d'amendements, de sous-amendements et de contre-propositions relatifs aux multiples règlements que nous avons examinés et qu'il t'a fallu opposer et soupeser avec un calme olympien et une rigueur toute

scientifique.

Au fil de ces 12 débats, tu as eu l'occasion de nous démontrer ton bon sens dans la conduite de ceux-ci et ta réelle volonté d'écouter l'autre et de construire avec lui. Nous souhaitons ici t'en remercier chaleureusement d'autant que tes traits d'humour n'ont jamais faibli, malgré les longueurs inévitables de certaines de nos réunions.

A force de cogitation, j'ai quand même trouvé un léger défaut à ta présidence, celui d'une maîtrise toute relative des patronymes des uns et des autres. C'est une faiblesse bien excusable, la priorité allant à l'évidence à d'autres compétences, dont nous avons profité avec grand plaisir.

Afin de marquer la descente de ton perchoir et notre reconnaissance pour le travail accompli, nous avons pris la liberté de te choisir un ouvrage et de l'emballer aux couleurs libérales-radicales auxquelles la librairie Payot semble, elle aussi, s'être ralliée.

Nous te souhaitons, cher Maurice, un retour heureux dans les rangs et une contemplation pour le moins amusée des activités de ton successeur. Un successeur auquel nous souhaitons bien évidemment tout autant de réussite dans la fonction. ».

- Applaudissements -

M. D. Jolidon (ELT) s'exprime en ces termes :

« Monsieur le président,
Monsieur l'ex-président, cher Maurice Zinggeli, Bintinguely, Binggeli, comme ça je te montre que tu n'es pas le seul à avoir des problèmes avec les noms de famille...

Ton année de présidence s'achève. L'Entente tient à te remercier pour l'excellence du travail accompli, pour ta maîtrise parfaite de la gestion des débats. Aucune fausse note, rien qui ne puisse donner cours à la critique ou à la dérision, dommage pour les critiqueurs et les autres mauvaises langues de ce Conseil général, dont je fais partie quelque fois.

Tu peux en outre te vanter, en plus d'avoir été le premier, d'être un des présidents qui a pu faire pencher la balance d'une votation, grâce à ta voix, déterminante. Ce n'est pas tous les jours que ça se produit...

Pour terminer, cher Maurice, l'Entente tient à marquer la fin de ton excellent passage en t'offrant ce modeste présent. Encore une fois : bravo et merci ! ».

- Applaudissements -

M. J.-P. Buri (PSLT) s'exprime en ces termes :

« En tant que doyen de ce Conseil général, cher Maurice, j'avais écrit *vous*, je vouvoyais mon cher président, mais je crois que je vais le tutoyer comme tout le monde l'a tutoyé ce soir.

Avant que tu ne redescendes du perchoir, mais c'est déjà fait, il est déjà redescendu, il est de nouveau parmi nous, je tiens à te dire que notre groupe tient à te remercier de cette clarté avec laquelle tu as présidé notre Législatif communal.

Tu as bien dirigé nos débats, nos séances, avec beaucoup d'aisance et un peu d'humour parfois et nous te disons, comme on doit le dire à tout pédagogue : Merci Maurice et bon retour parmi nous. ».

- Applaudissements -

M. D. Rotsch (cc), s'exprime au pied levé parce qu'il n'a pas préparé de discours.

Il est d'évidence que les débats, comme cela a été dit par ses devanciers, ont été suivis et menés par une main de maître.

Il ne nous reste qu'à remercier Monsieur Binggeli de son travail ainsi que tout le bureau du Conseil général bien entendu et de souhaiter, comme dirait l'autre, *good luck* au nouveau bureau, à son président et à tous ses membres. Merci !

- Applaudissements -

Changement du bureau du Conseil général

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que dans un esprit de continuité au niveau du comptage, Maurice Binggeli avait instauré que les questeurs comptaient la totalité des voix et on va rester dans cet esprit-là.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, rappelle que M. V. Breguet (PLRT) est excusé ce soir et qu'il sera remplacé par M. P. Perret (PLRT) en tant que questeur.

4. Nomination d'un membre de la commission de l'environnement et du développement durable, en remplacement de Nicolas Krügel, démissionnaire

M. L. Siliprandi (PLRT) propose Mme Monique Perrottet, élue tacitement.

- Applaudissements -

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes et de la gestion de l'exercice 2009

M. S. Girardin (ELT), président du CG, rappelle la procédure à suivre :

Dans un premier temps, la parole sera donnée au CC, puis à la commission financière et enfin aux groupes. Il procédera ensuite à la lecture de chaque cahier, page après page. S'il y a des interventions, faites-le en levant la main, en donnant exactement le numéro du compte afin d'avancer plus rapidement. Il rappelle que le rapport a énormément d'indications et il faudrait éviter des redondances par rapport à ces annotations. Ensuite, nous voterons l'entrée en matière et l'arrêté.

M. J.-M. Germanier (cc) signale que c'est avec plaisir que le CC s'adresse à vous ce soir pour vous présenter le premier épisode du bouclage des comptes de la nouvelle commune de La Tène, millésime 2009. Il aimerait remercier comme il se doit l'ensemble de ses collègues du CC du travail qui a été effectué. Il espère que vous avez apprécié ce document qui se veut relativement exhaustif et riche en informations les plus diverses. Il remercie également l'administration qui a bien travaillé, comme à son habitude, mais plus particulièrement pour cet exercice, ce qui n'est pas forcément facile quand on doit passer en revue un certain nombre de comptes et faire des commentaires pour arriver finalement à un document qui fait deux centimètres d'épaisseur. Ses remerciements ne sont donc pas de trop.

Le CC vous propose 27 pages de rapport qu'il va brièvement survoler pour rappeler tout d'abord le contexte, important, puisque nous partions un tout petit peu dans une certaine forme d'inconnu quand nous avons fait ce premier budget 2009 à l'époque, en décembre 2008, où nous avons les comptes 2007 et les budgets 2008 des deux anciennes communes et on devait s'imaginer le fonctionnement de la nouvelle commune fusionnée de La Tène.

On s'est fait rattraper en 2008, après l'adoption du budget, par une crise financière mondiale que tout le monde appréhendait, ne serait-ce que par la lecture des médias. On s'est fait rattraper principalement par la baisse gigantesque des recettes des personnes morales (PM), vous l'aurez vu si vous avez parcouru ce document.

Au niveau du résultat de l'exercice, les charges ont été parfaitement maîtrisées par le CC, notamment celles dont nous avons la compétence, puisqu'on a une amélioration de quelque 116'000 francs, qui représente 0.41%.

Par contre, dans les charges, il y a eu quelques éléments particuliers qu'il faut mettre en évidence, notamment liés au contexte économique et à l'augmentation marquée des dépenses liées à la prévoyance sociale dans plusieurs secteurs comme la participation communale à l'action sociale, respectivement la participation communale concernant les mesures d'intégration professionnelle et finalement la participation communale aux structures de l'enfance car on a une offre plus importante en matière de crèches. Et c'est tant mieux si cette chose-là est utilisée. Ce qui ne fait jamais plaisir, c'est l'augmentation de la contribution communale à la péréquation financière intercommunale mais malgré ces éléments-là, les charges ont été maîtrisées.

Là où le bât blesse, c'est au niveau des revenus puisque environ 1.5 million plus bas de ce que nous avons budgétisé. L'explication est évidente. C'est une baisse marquée des recettes liées à l'impôt sur le bénéfice des PM et aussi une baisse marquée de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (PP). Un élément intéressant positif est la fameuse ristourne du Groupe E pour l'utilisation du domaine public communal, qui a dépassé de plus de 100'000 francs ce que nous avons budgété. La tendance se poursuit puisque nous avons déjà reçu cette année la ristourne qui, pour l'exercice 2010, se monte à 100'000 francs supplémentaires. L'initiative communale déposée en février 2009 a été acceptée par le Grand Conseil et reste donc d'actualité. On espère pouvoir consolider cela.

Au niveau des investissements, diverses raisons nous font constater que nous ne les avons pas réalisés tels qu'ils étaient prévus.

Il ne va pas trop entrer dans le détail concernant le chapitre finances et impôts mais signale néanmoins qu'on peut maintenant calculer la valeur du point d'impôt de façon exacte, soit 153'862 francs pour l'exercice 2009. Cet élément nous manquait à l'époque de l'élaboration des budgets. Ce qui est également important, c'est de voir cet effondrement des recettes des PM. Un seul contribuable, le plus gros de la commune, a occasionné 1.1 million de baisse par rapport à ce qui était budgété ou par rapport à ce qu'il avait payé l'année précédente. Cela nous interpelle parce que, vous l'avez vu, le déficit - ou l'excédent de charges - se monte à plus de 1'800'000 francs, expliqué par un seul contribuable. Ce qui est intéressant pour le CC, c'est de faire maintenant le lien entre ce qu'on a budgétisé pour 2010 et cette baisse constatée. On voit quelque part qu'on est quand même pas mal dans la plaque.

Pour la péréquation financière intercommunale, on a payé environ 100'000 francs en plus de ce qui était budgété. Par contre, pour 2010, on nous annonce une bonne nouvelle. On paierait 200'000 francs de moins de ce que nous avons budgété.

En page 7, c'est important de le signaler, nous avons les compétences financières du CC. Lorsqu'on pilote un navire comme la commune, parfois on doit décider et justifier après. On le justifie de façon relativement transparente et on ne pense pas avoir abusé dans ce cadre-là.

La nouveauté par rapport à l'année passée, lorsque nous avons adopté séparément les comptes de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre, c'est le rapport par dicastère, le rapport de gestion, richement documenté.

Il y a un chapitre, à la page 25, consacré à un projet de casino à Thielle, un projet d'actualité, que vous pouvez suivre à travers les médias notamment. La commission financière a été informée lors de sa dernière séance du développement du dossier, qui bouge un petit peu tous les jours. On a prévu de vous faire un rapport d'information chaque fois qu'il y a quelque chose à dire, dès à présent. En principe, on devrait déjà venir en juin prochain avec ces éléments-là.

Le CC aimerait dire que le résultat financier est conforme à ce que nous avons identifié avec la commission financière pendant de nombreux mois mais il ne nous satisfait pas puisqu'on doit puiser dans la fortune pour pouvoir faire passer cet excédent de charges. Cette fortune aura fondu quasiment de 40% en deux ans, en appliquant la politique du *dos rond* que nous avons également fait passer lors de l'adoption du budget 2010. Néanmoins, il s'agit maintenant d'être attentifs à la reprise de cette crise financière. Est-ce qu'elle sera rapide ou non ? Il est difficile de faire des pronostics, raison pour laquelle on entend aussi faire participer notre commission financière (discussions qu'on a depuis quelques mois déjà) pour voir dans quelle mesure il est opportun de procéder à une réévaluation du coefficient fiscal, respectivement à fixer les lignes directrices pour le budget 2011. On est assez tôt maintenant et on a une séance au mois de juin. Il sera intéressant de confronter les points de vue parce qu'on ne saurait se satisfaire de puiser éternellement dans la fortune communale, moyennant le principe de précaution qu'il faudrait mettre en application dans ce cas-là.

En conclusion, le CC, bien qu'il ne soit pas fier du résultat, constate quand même une note positive : le fait que le déficit structurel initial de 400'000 francs a pu être résorbé sur la première année d'existence de la commune, puisque cet élément de 1.8 million est uniquement du conjoncturel. C'est un motif de satisfaction au niveau du CC.

Il se tient à disposition, ainsi que ses collègues du CC, pour répondre à toutes questions complémentaires que ce volumineux dossier viendrait à susciter.

Au nom de la commission financière, M. M. Eugster (ELT) signale que cette dernière s'est réunie le 20 avril en présence du CC, de l'administrateur et de Monsieur Zbinden.

Nous avons pris connaissance du rapport du CC, des comptes 2009, des cahiers annexés et de l'arrêté proposé.

Nous avons parcouru poste par poste le document soumis et les réponses obtenues aux questions soulevées lors de cette séance ont été pleinement satisfaisantes.

Ce sont les premiers comptes de notre nouvelle commune et la commission relève en premier lieu deux points positifs :

- nous pouvons constater avec satisfaction que l'Exécutif a gardé sous contrôle les charges dites maîtrisables
- lors de l'élaboration du budget, nous avons prévu un déficit d'environ 0.4 million que nous avons alors qualifié de structurel ; aujourd'hui nous pouvons constater avec soulagement que la partie structurelle a pu être résorbée par l'affectation d'une partie de l'aide à la fusion ; le déficit résiduel est par conséquent essentiellement de nature conjoncturelle

Ceci étant, tout n'est pas rose et nous constatons notamment que :

- le résultat de l'exercice, qui présente un excédent de charges d'environ 1.8 million de francs, contre 0.4 million prévu au budget est - selon les indicateurs financiers harmonisés - un déficit exagéré ; c'est une réalité malheureuse qui préoccupe la commission financière, même si celle-ci n'en est pas surprise puisqu'elle en a été régulièrement informée
- parallèlement, l'activité d'investissements est restée faible, augmentant d'autant le retard d'entretien plus qu'évident

Fort de ces divers constats, la commission financière reste convaincue qu'une amélioration est possible et elle remercie d'ores et déjà le CC d'en formuler rapidement les contours. La commission souhaite profiter de l'occasion de remercier ce même CC et l'administration du travail accompli tout au long de cette période fiscale.

La commission vous propose à l'unanimité de ses membres présents d'accepter les comptes 2009 tels que présentés.

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'Entente s'est penchée avec attention et sérieux sur ces comptes déficitaires de plus de 1.8 million de francs.

Une première remarque concerne le cahier 1, où nous nous sommes demandés, en regard des résultats d'autres communes, pourquoi nos comptes étaient si rouges. On nous a bien fait comprendre que cela était conjoncturel mais la conjoncture semble avoir épargné certaines communes et en avoir assommé d'autres. En plus, la péréquation fausse les analyses puisque les plus grands bénéficiaires de ladite péréquation annoncent des bénéfices.

La deuxième remarque concerne la compétence financière du CC, fixée à 30'000 francs, qui lui offre une liberté d'action mais nous n'avons jamais vu autant de crédits engagés par ce biais. Il ne faudrait pas que cette façon de faire continue de se développer et nous espérons que chaque crédit a bien fait l'objet d'une annonce à la commission financière.

En ce qui concerne le pôle économique, nous nous opposons toujours à ce que l'emplacement de ce pôle soit déterminé au Sud de l'autoroute. En plus du fait que cette zone industrielle occuperait des terrains pouvant être cédés à des prix intéressants pour la construction en basse densité, que vaudront par la suite les terrains au Nord de l'autoroute si la vue en est bouchée par les usines et les centres commerciaux ou industriels ? L'Entente restera vigilante au développement de ce quartier de La Tène.

Nous regrettons toujours que les dépenses que nous ne pouvons plus maîtriser (syndicats, SIS, etc.) semblent inexorablement continuer à prendre l'ascenseur, bien que cette augmentation semble cette année un peu s'être tassée. Nous réitérons notre demande à nos représentants dans ces entités de toujours bien avoir en tête qu'ils représentent notre communauté dans son entier. Malgré ce qu'on nous dit, il est toujours possible de modifier des règles, pour autant qu'une majorité se dégage pour ce changement.

A partir du cahier 2, chaque membre aura l'occasion d'intervenir à sa guise quand il y aura la lecture détaillée.

L'Entente serait favorable à ce qu'une instruction ou au moins une information soit donnée au début de la législature en ce qui concerne les comptes et les budgets. Une explication sur à quoi correspondent les comptes, ce qu'ils comprennent, sur les budgets par nature, etc. Il semblerait que ça serait plus simple si on avait une explication ou une petite instruction au début de chaque

législature pour aborder des pages qui sont parfois un peu indigestes. Cela éviterait peut-être chaque année de reposer les mêmes questions, soit au CG, soit à la préparation.

Pour finir, nous tenons à remercier l'administration pour la clarté et l'excellence du document, le personnel communal dans son entier pour la qualité de son travail tout au long de l'année et sa participation à la bonne gestion des dépenses de notre commune, le grand argentier et ses collègues du CC pour leur engagement sans faille au service de la communauté et leur remarquable contrôle des dépenses publiques.

L'Entente de La Tène acceptera les comptes 2009.



Arrivée de M. G. Togni (PLRT). **La majorité passe à 17.**

Mme N. Fellrath (PSLT) signale que le groupe socialiste a étudié avec attention le rapport sur les comptes lors de sa dernière séance de préparation et l'acceptera à l'unanimité de ses membres présents.

Ces comptes marquent d'une pierre importante la gestion du CC vu qu'il s'agit là des premiers comptes de la commune de La Tène.

Faut-il le rappeler, nous venons de traverser une période difficile. La crise financière mondiale a fragilisé notre économie et a diminué notre marché de l'emploi, qui a donné lieu à une privatisation de ce secteur et à un flot de licenciements. Situation conjoncturelle laborieuse, qui se répercute et fragilise la situation financière de la commune, quand bien même la gestion de notre commune a été gérée au mieux puisque le déficit structurel a été maîtrisé et résorbé.

Deux facteurs importants pèsent lourdement sur les comptes, soit une augmentation des charges de la commune et une baisse de ses revenus.

En effet, la participation de la commune dans les dépenses sociales est importante mais le groupe socialiste tient à relever qu'il soutient pleinement ces dépenses communales. Il s'agit là d'une responsabilité de la commune, notamment en ce qui concerne les dépenses sociales et nous soutenons également l'engagement positif de la commune dans le secteur de la petite enfance, la jeunesse et le scolaire entre autres, la liste n'étant pas exhaustive.

Cependant, une baisse conséquente des revenus nous pousse à voir l'avenir avec inquiétude car notre fortune baisse comme neige au soleil. De ce fait, il est difficile d'imaginer le futur avec légèreté et nous nous devons d'envisager une solution en vue d'augmenter les rentrées de revenus pour notre commune. Toutefois, la marge de manœuvre est moindre. Nous espérons que toutes les solutions seront envisagées en toute connaissance de cause et étudiées avec sérieux, en tenant compte de tous les facteurs et impacts.

En ce qui concerne les investissements, nous déplorons le fait qu'ils aient été en dessous de ce qui était prévu. Plusieurs projets importants, tels la réfection des canalisations d'eaux usées et claires au Chenevier et le bouclage du réseau d'eau de Thielle et de Wavre, ont été reportés. Nous espérons que ces travaux seront finalisés dans les plus brefs délais.

La péréquation financière reste un sujet sensible et anime souvent les discussions. Nous aimerions rappeler qu'il s'agit là avant tout et prioritairement d'un geste de solidarité envers les communes nécessiteuses et qu'au vu de notre coefficient à 52 points, tant mieux pour nous, mais en dessous de la moyenne cantonale et au vu aussi de la caractéristique unique de notre commune, qui accueille un nombre de PM important sur son territoire, qui demande une infrastructure lourde, il est difficile de rallier la politique cantonale à notre cause. Cependant, le CC a déjà eu l'occasion de s'entretenir avec le Conseil d'Etat à ce sujet ainsi qu'avec les députés, qui restent attentifs à ce sujet.

Au niveau de la sécurité publique, certains habitants de notre commune se sont étonnés du peu de disponibilité de notre police de proximité. Aussi, nous aimerions demander au CC la possibilité de consulter le contrat du mandat de prestations.

D'autres questions viendront à la lecture du rapport, page par page.

M. N. Krügel (PLRT) signale que la récession a été abrupte, on l'a tous vu, et la détérioration de nos finances semble prendre la même voie puisque c'est la décreue des recettes de l'impôt sur les PM qui semble expliquer à elle seule la couleur rouge vif du déficit 2009.

A y regarder de plus près, force est de constater que certains mouvements sont préoccupants. A la lecture des comptes de cette année écoulée, le groupe libéral-radical fait aujourd'hui trois constats.

Premièrement, du côté des recettes. On a parlé de l'impôt sur les PM mais l'impôt sur le revenu des PP est lui aussi inférieur de 4.8% et inférieur à notre budgétisation de 2.7% par rapport à ce que nous avons encaissé en 2008. Cette situation nous préoccupe car elle est inverse à la réalité vécue à l'échelon cantonal et dans d'autres collectivités. On enregistre par ailleurs pour le moins une stabilité de ces ressources dans ces différentes collectivités. Cela peut donc signifier une modification lente ou une perception erronée de la structure même du substrat fiscal principal de La Tène, où l'impôt sur le revenu des PP représente 55% des recettes fiscales totales. Le scénario présenté lors du budget 2010, qui voulait qu'on fasse le *dos rond* sur un exercice et profite d'un redécollage rapide l'année suivante s'en trouve à nos yeux fragilisé. Il nous paraîtrait opportun de revoir ce scénario tout en gardant à l'esprit ce que nous soulignons avec force depuis un certain nombre de budgets. Une adaptation de la fiscalité ne saurait être abordée et soutenue par le groupe libéral-radical sans qu'au préalable des efforts d'économie se concrétisent dans une ampleur proportionnée aux ponctions fiscales envisagées.

Deuxièmement, au niveau du respect des enveloppes accordées. Le satisfecit de l'Exécutif quant au contrôle exercé sur les charges dites maîtrisables pourrait être un tout petit peu plus nuancé à notre goût. Le cadre global a été respecté, c'est vrai, et il faut en féliciter l'ensemble du CC. Les écarts sur quelques postes isolés sont cependant fort élevés et nous mettent parfois un peu mal à l'aise. Les largesses constatées au poste réceptions et manifestations du CC ou encore l'hyperinflation du transport scolaire nécessitent pour le moins une reprise en mains, quitte à abandonner p.ex. la troisième heure isolée de gymnastique offerte à grands frais aux classes de Thielle-Wavre au seul motif d'une équité de traitement mais sans pour autant que les enseignants ou les élèves n'y trouvent leur compte.

Troisièmement, une révision de la tarification de la fourniture et de l'épuration de l'eau nous semble de plus en plus une évidente nécessité. Tant les comptes 2009 que le budget 2010 démontrent qu'avec un prix de fourniture à 1.20 franc par m³ pour l'eau de boisson, nous couvrons largement les frais de distribution de cette eau et qu'avec un prix de 1 franc par m³ nous serions probablement à l'équilibre. Ces mêmes comptes 2009 et budget 2010 démontrent que la taxe d'épuration fixée à 2 francs par m³ est insuffisante pour couvrir les frais et que nous dissolvons régulièrement les réserves. Un prix de 2.50 francs par m³ serait sans doute plus raisonnable. Le groupe libéral-radical invite donc le CC, comme il l'a fait au cours de la commission financière, à revoir au plus vite sa politique de prix afin de s'adapter à la réalité et aux besoins d'investissements à venir dans ces réseaux.

Au-delà de ces constats, le groupe libéral-radical n'a pas d'autres remarques à formuler. Il acceptera les comptes présentés à l'unanimité et nous profitons de l'occasion de remercier chaleureusement le CC et l'administration entière de l'excellente facture du document présenté.

Le groupe libéral-radical souhaite enfin remercier le CC pour l'établissement d'un rapport de gestion. Ce document est important puisqu'il met en relief une année riche en événements et

esquisse le chemin qui reste à parcourir pour concrétiser les plans de législature qui nous avaient été présentés. Nous en remercions une fois de plus vivement le CC.

La parole n'étant plus demandée, M. S. Girardin (ELT), président du CG, entame les discussions sur ces comptes à proprement parler.

Seules les interventions sont indiquées.

Cahier 1

Page 25, point 7.8, Economie publique, Forêts

Mme N. Fellrath (PSLT) signale qu'il est indiqué que le niveau des prix de vente du bois reste toujours relativement bas. Elle pose la question de savoir s'il y a une possibilité d'utiliser ce bois pour du chauffage à distance.

M. M. Luthi (cc) répond que pour le moment, dans la commune, il n'y a pas de projet de chauffage à distance mais cela ne veut pas dire qu'on n'y pense pas. Cela pourrait se développer dans le cadre des discussions qu'on a maintenant avec les communes de l'Entre-deux-Lacs pour une éventuelle fusion. C'est quelque chose qui doit se développer dans ce cadre-là et pas seulement dans le cadre d'une seule commune parce qu'il y a quand même certains frais, des investissements, et plus on sera, plus cela sera rentable. Si on arrive à se mettre à plusieurs déjà au niveau des forêts, ce serait effectivement une piste à exploiter.

Cahier 3

Page 2, compte 020.301.00 « Traitements »

Mme N. Fellrath (PSLT) signale qu'il est indiqué dans les commentaires l'engagement d'un intérim pendant 2 mois. Elle aimerait savoir s'il s'agissait d'un chômeur ou d'une autre personne engagée.

M. Y. Boillod (administrateur communal) répond que les deux contrats dont il est question ici ne concernaient pas des chômeurs mais pour répondre à des besoins bien particuliers. Le premier contrat de 2 mois a été fait pour avancer plus rapidement dans les opérations liées au recensement de la population 2010. On a donc fait une demande très ciblée à une agence intérimaire pour avoir une employée qui savait manier les applications informatiques communales. Dans le second cas, on a fait appel à la même agence pour trouver une personne en prévision du congé maternité de 4 mois d'une employée du service financier. Il fallait trouver quelqu'un qui soit immédiatement opérationnel. Dans les autres services, de voirie et de conciergerie, on a toujours eu des placements ORP pour 2 personnes.

Page 9, compte 210.317.01 « Frais, déplacements élèves »

M. D. Jolidon (ELT) signale, où ça rejoindrait la remarque de la 3^e heure de gymnastique, qu'on transporte les élèves du collège de Wavre à la bibliothèque. Il se demandait si le Bibliobus ne passait pas à Wavre.

M. M. Muster (cc) répond qu'effectivement le Bibliobus passe à Wavre 1 ou 2 fois par mois, sauf erreur le lundi en fin d'après-midi, en dehors des heures d'école. L'idée était d'offrir à tous les élèves qui résident sur le territoire de La Tène les mêmes prestations et les mêmes possibilités.

Page 16, compte 309.365.01 « Subvention ADEME »

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que la dénomination ADEME doit être rectifiée en ANIMATENE.

Page 37, « Impôts »

M. D. Jolidon (ELT) signale que ça serait juste pour compléter la demande d'explication des restrictions concernant les comptes et les budgets et d'expliquer aussi comment fonctionne le paiement des impôts pour les PM parce qu'on voit que certaines entreprises font des acomptes, d'autres récupèrent des versements anticipés d'impôt. Il est assez peu clair de comprendre comment fonctionne le versement de l'impôt par ces PM. Il serait intéressant d'avoir aussi une explication à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière concernant les comptes et la gestion de l'exercice 2009 est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant l'approbation des comptes et la gestion de l'exercice 2009 de la commune de La Tène est accepté à l'unanimité.

M. J.-M. Germanier (cc) signale que c'est avec une grande satisfaction que le CC et son grand argentier observent qu'il y a eu une unanimité. Cela nous fait plaisir car les temps sont difficiles et on a pu faire passer notre message. Les partis et la commission financière, dans leurs rapports respectifs, ont apporté des remarques constructives, qui nous permettent d'aller de l'avant, de cerner un petit peu mieux leur point de vue, qui n'est pas toujours le même que celui du CC et qui nous permettront de cogiter pour passer cette épreuve difficile que sera, dans tous les cas de figure, le budget 2011. Encore une fois, merci beaucoup.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que le bureau du CG remercie également tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce dossier et surtout la commission financière qui a certainement passé quelques nuits cauchemardesques.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 1.9 million de francs afin de reconstruire le bâtiment sanitaire au Camping de La Tène

M. M. Luthi (cc), considérant le travail d'information et de persuasion efficace effectué dans le cadre de vos groupes respectifs par vos délégués à la commission des sites de loisirs et des espaces publics et compte tenu des renseignements et réponses à vos questions obtenus en avant-séance, ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en rajouter plus qu'il n'en a été dit et que vous n'en trouvez dans le rapport.

Cependant, nous aimerions quand même souligner que cette construction ne vaut pas seulement pour elle-même mais qu'elle s'inscrit dans la perspective du réaménagement total du camping d'une part, et, d'autre part, qu'elle entre aussi dans le cadre du développement de la zone de La Tène, donc de l'attractivité de la commune et plus particulièrement sur le plan touristique.

Après 10 ans de discussions, d'études et de palabres, c'est le moment de passer à la réalisation de la deuxième étape de cet assainissement du camping, après celle qui a déjà eu lieu il y a quelques années, qui concernait le camp de passage et des campers, qui avait été conçue par le même bureau d'architectes et dont tout le monde se félicite aujourd'hui. Il ne viendrait en effet à l'idée de personne de critiquer ce qui a été fait, tant cela a été bien fait.

Compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment actuel, il est grand temps de mettre à disposition de nos visiteurs, des gens qui viennent en villégiature mais également des habitués de la plage (qui ne sont pas seulement des gens de l'extérieur mais aussi des habitants de notre commune), des installations sanitaires dignes de ce nom.

Le montant demandé n'est pas insignifiant, on en est bien conscients, et nous pouvons vous assurer que tout sera mis en œuvre pour rester dans ces limites et pour que le résultat corresponde à notre attente.

Pour toutes ces raisons et celles qui figurent encore dans le rapport, nous vous demandons d'accepter cette demande de crédit de 1'900'000 francs et restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Au nom de la commission financière, M. M. Eugster (ELT) signale que cette dernière s'est réunie le 20 avril et a étudié cette demande de crédit.

La demande de crédit a suscité une vive discussion au sein de la commission.

Au-delà d'aspects techniques liés à la construction, c'est principalement le financement de cet investissement qui a généré le plus de débats.

Aux yeux d'une majorité de la commission, il paraît nécessaire d'investir pour garantir un accueil de qualité et donc de préserver une source de recettes non négligeable pour la collectivité. Il en va d'une stratégie de valorisation dans la durée du patrimoine communal.

Ne rien entreprendre ou procéder à une moindre rénovation ne fait dès lors pas sens puisque ces options induiraient vraisemblablement un recul de la fréquentation.

La nécessité de l'investissement étant démontrée, la commission estime que la baisse du revenu net induite par le coût de l'investissement ne saurait être trop longue. Ce n'est en effet pas à la population de la commune de La Tène de financer ce bâtiment sanitaire mais bel et bien à ses usagers.

La commission invite donc le CC à proposer des mesures complémentaires pour rentabiliser au mieux cette installation, soit au travers d'une hausse durable de la fréquentation, soit par une adaptation des tarifs.

Au final, c'est par 5 voix contre 2 que la commission accepte le crédit demandé.

Au nom de la commission des sites de loisirs et des espaces publics, M. M. Binggeli (PSLT) signale qu'il ne va pas vous refaire l'historique ni reprendre les chiffres du rapport du CC concernant ce bâtiment.

Vous avez tous eu le loisir de le consulter et même de poser toutes les questions utiles à l'architecte du projet, Monsieur Weber.

La commission des sites de loisirs et des espaces publics travaille depuis de nombreuses années sur ce sujet et suit pas à pas les études que le bureau d'architectes a élaborées en 1999 et 2006.

La phase de reconstruction du bâtiment sanitaire en fait partie.

Le crédit demandé fait également partie du plan d'investissements de la législature.

Sur le fond, il a paru normal à la commission que le camping est un objet de rendement pour la commune de La Tène. Il apporte bon an, mal an près de 200'000 francs dans la caisse communale. Il permet également l'entretien de la zone de La Tène, qui ne coûte rien à la

commune vu que ce travail est effectué par le personnel du camping dans le compte lié au camping.

Dès lors, en tant que propriétaire, nous nous devons d'entretenir la source de ce revenu par un entretien régulier et des investissements nécessaires.

Le bâtiment sanitaire, désuet et en très mauvais état, est la carte de visite d'un camping. Nous avons le plus beau site du canton mais si les infrastructures proposées ne répondent pas au minimum acceptable, nous perdrons petit à petit cette source de revenus.

Cet objet, magnifique, permettra de remplir cet objectif et, en plus, les baigneurs laténiens en profiteront car une zone de douches et WC sera affectée à cet usage.

Cerise sur le gâteau : une salle sera à disposition pour les fêtes de famille, anniversaires ou autres manifestations privées. La disposition de la salle et sa situation rendra certainement cet objet très convoité.

La population laténienne n'a donc pas été oubliée dans le projet.

Voilà, en résumé, les raisons qui ont amené la commission à soutenir à l'unanimité cette demande de crédit.

Nous vous demandons donc d'accepter à votre tour cette demande de crédit de 1.9 million.

Au nom de la commission d'urbanisme, M. L. Siliprandi (PLRT) signale que c'est lors de sa séance ordinaire du 31 mars que la commission a eu l'occasion de se pencher sur ce projet.

Si les commissaires ont été quelque peu étonnés de l'ampleur du montant budgété, une rapide analyse du projet et principalement de ses installations techniques, notamment sanitaires, nous ont rapidement convaincus qu'à défaut d'être économique, le coût estimé semble bien en adéquation avec l'étude telle que présentée.

Sans être trop luxueux, nous semblant même parfois un peu chiche p.ex. au niveau de la taille des vestiaires publics, cet édifice répond pleinement au cahier des charges demandé.

Pour la suite de l'étude, la commission souhaite être pleinement associée à la matérialisation définitive de l'enveloppe du bâtiment car nous sommes convaincus qu'une intégration architectoniquement réussie sur ce site précieux est un gage primordial du succès qualitatif du projet.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission d'urbanisme a accepté ce projet.

M. M. Borel (PSLT) signale d'emblée que le sujet des sanitaires du camping de La Tène a suscité diverses réactions au sein de notre groupe lors de notre dernière séance de préparation de ce Conseil.

Une minorité d'entre nous est franchement opposée à la proposition qui nous est faite ce soir. L'argumentation consiste principalement à ce qu'il n'est pas proposé de nouveaux revenus destinés à couvrir cet investissement qui, de plus est, ne profite pas directement à la population laténienne. C'est l'argument de cette minorité opposée.

Quelques voix ont fait entendre une position intermédiaire : convaincues de la nécessité de réaménager ces sanitaires, la somme de 1.9 million leur paraît toutefois surfaite pour de tels équipements. La planification des travaux est ambitieuse et l'amortissement de 4.2% l'an semble artificiellement bas.

Au contraire, une majorité d'entre nous soutient avec enthousiasme ce projet, arguant du fait qu'il est justement nécessaire d'investir dans une infrastructure qui rapporte de l'argent à la

commune, ne serait-ce que pour lui permettre de continuer à amener des bénéficiaires, même moindres, plutôt que d'entretenir une zone de détente. Et cela en plus, évidemment, de l'aspect convivial de la démarche.

La salle de séjour projetée complètera également, et de manière utile, l'offre de location de salles pour la population laténienne.

Enfin, les tarifs du camping ont déjà été récemment augmentés, sans entreprendre les moindres investissements, justement en prévision de ces nouveaux aménagements. Il est donc grand temps d'adapter les installations au niveau des tarifs exigés.

Il en va aussi de la carte de visite de notre commune, carte dont les retombées sont évidemment difficilement chiffrables mais certainement positives.

Vous l'aurez compris, notre groupe soutiendra quand même majoritairement ce rapport et l'arrêté y relatif demandant ce crédit de 1.9 million pour reconstruire le bâtiment sanitaire du camping de La Tène avec toutefois quelques voix discordantes.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que le PLRT s'est penché avec intérêt sur cet intéressant projet. Intéressant à plus d'un titre, puisqu'il conditionne le fonctionnement à futur de notre camping.

Il y a quelque temps maintenant, notre Autorité, le CG, s'était prononcé démocratiquement pour le maintien du camping dans sa forme actuelle. C'est donc en toute logique que ce projet de reconstruction nous est présenté ce soir.

Partant de ce postulat, il nous est rapidement apparu qu'il n'était pas politiquement responsable de s'opposer à cette réalisation, tant le bâtiment actuel est obsolète.

Mais qui dit accord de principe ne veut pas forcément dire absence de sens critique.

Au même titre que pour certaines commissions, notre groupe a été surpris par le coût de l'ouvrage mais les explications qui nous ont été données, au même titre que la spécificité conceptuelle du bâtiment, nous ont convaincus que le prix était en adéquation avec la réalisation.

Cependant, en période de disette financière, on est quelque peu surpris par certains partis pris constructifs qui nous apparaissent inutilement luxueux.

Accepter ce projet dans sa forme actuelle, c'est accepter le devis général qui l'accompagne.

En clair, si nous voulons moins cher, il faut trancher dans le vif, en se passant p.ex. de la salle polyvalente ou des garages.

Nous avons estimé que le projet tel que présenté était cohérent et nous n'avons pas estimé que ce genre de charcutage était souhaitable.

Simplement, souhaitons-nous que le CC reste vigilant et humble au moment des choix et des adjudications.

Cependant, nous avons estimé que ce n'était pas au contribuable laténien de supporter le coût de cet investissement ou plutôt la diminution de revenus induite par cette construction. Nous souhaitons donc que les prix de location soient rapidement adaptés afin que le revenu net annuel généré par le camping reste au moins équivalent à ce qu'il était jusque-là.

En entrant plus dans le détail, et toujours par souci de rentabilité, nous avons regretté dans le local polyvalent, l'absence de tout système de chauffage ou pour le moins de réservation en prévision d'une installation future car cela aurait permis son utilisation annuellement et sa pleine intégration sur la liste des locaux à louer de notre commune. Telle que présentée aujourd'hui, son utilisation ne pourra se faire qu'à la belle saison, ce qui nous paraît un gaspillage de

ressources.

Malgré ce dernier point, que nous souhaiterions voir étudié lors de la phase du projet définitif, c'est à l'unanimité des membres présents que notre groupe a accepté ce rapport.

M. P.-O. Maire (ELT) signale que dans sa séance de préparation de lundi dernier, l'Entente de La Tène a étudié avec attention ce point de l'ordre du jour.

Le projet est bien présenté, expliqué, détaillé et complet. Nous remercions le CC et naturellement aussi Monsieur Weber, qui nous a concocté un bâtiment utile, bien pensé avec une salle à usage multiple, qui, en période creuse, pourra être louée à ceux qui le souhaitent.

Élément central de la vie du camping, le bâtiment actuel est vétuste, presque insalubre et devient d'un entretien difficile et coûteux. Il ne reflète plus correctement l'identité de notre commune, car La Tène se veut agréable à vivre pour ses habitants mais aussi pour ses visiteurs.

La population, lorsqu'elle souhaitera profiter de la plage, pourra aussi utiliser les douches et les sanitaires.

Nos visiteurs comprendront pourquoi nous avons déjà adapté nos tarifs vers le haut, et nous, habitants de La Tène, seront fiers de ce que nous aurons fait pour eux.

Parce que c'est aussi pour eux que nous voulons construire ce nouveau bâtiment. Comme nous, Laténiens et Laténiennes, nous souhaitons aussi trouver des campings corrects lorsque nous voulons aller camper sous d'autres cieux. C'est aussi une sorte d'échange entre les campeurs, une sorte de solidarité. Cette solidarité est profitable puisque les recettes du camping se montent environ à 200'000 francs par année et nous permettent d'éponger quelques frais dans notre ménage communal.

Si nous avions encore un système de caisse ou de réserve, le bénéfice mis de côté pendant ces dernières années nous aurait permis de refaire le bâtiment projeté actuellement, sans dépenser un sou. Au lieu de ça, nous avons utilisé cet argent pour éponger les dépenses communales.

Il est noté dans les comptes que nous venons de voir qu'un montant d'environ 150'000 francs correspond à 1 point d'impôt. C'est donc environ 4/3 de point d'impôt que nous économisons sur le dos de nos visiteurs. Merci les utilisateurs du camping de La Tène !

Le moment est venu de leur renvoyer l'ascenseur en leur offrant de meilleures conditions, sans oublier que ce nouveau bâtiment nous permettra certainement à moyen terme, d'augmenter encore le bénéfice du camping.

C'est pour ces raisons que les membres de l'Entente de La Tène accepteront ce crédit.

M. A. Cramerj (PSLT) signale qu'il est un des socialistes qui est contre cet investissement, exagéré, et demande que l'arrêté soit retiré par le CC car cet investissement n'avait pas été prévu en 2010 et n'avait pas été annoncé comme prioritaire, ni au budget 2010, ni dans le plan de législature. Ce plan, ce budget, nous ont été soumis et nous les avons acceptés. Maintenant, on nous dit qu'il faut les oublier, ce qui signifie qu'on passe par-dessus et qu'on fait différemment.

Sa motivation consiste principalement dans le respect des décisions prises au budget et à la planification, décisions qui ne peuvent faire l'objet de modification qu'en cas d'urgence. Sinon, pour quelles raisons demande-t-on notre accord pour ensuite l'ignorer, sans motif valable, et aussi ignorer d'exécuter des investissements prévus au budget 2010 et dans le plan de législature 2010-2012 ?

Il demande donc que le CC retire le rapport et l'arrêté et revienne en 2011 avec un projet d'investissement de rénovation douce, suffisant pour ce camping pour 2 mois d'utilisation, car on n'a pas besoin de luxe.

Il demande également que le CC s'engage pour 2010 à effectuer les travaux prévus au budget 2009 parce qu'on a accepté ce budget et cette planification financière sur 2 ou 3 ans. L'année passée on a déjà oublié certains crédits et cette année de nouveau. Ils étaient pour les gens de Marin, de La Tène, et on vient maintenant avec une demande pour des gens qui ne sont pas des contribuables de La Tène.

Il a demandé ce matin que le service des communes donne son point de vue. Il ne sait pas si ça été fait. Est-ce que le CC est prêt à retirer son rapport et l'arrêté y relatif pour revenir l'année prochaine ? Si ce n'est pas le cas, il développera après toute son argumentation.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, remarque qu'il y a trois questions dans l'intervention de Monsieur Crameri :

- y a-t-il vice de forme ?
- le CC est-il prêt à retirer son rapport et l'arrêté y relatif, ou seulement l'arrêté ?
- le CC désire-t-il revenir plus tard avec son rapport ?

M. D. Rotsch (cc) répond déjà aux questions 2 et 3, la 2 répondant à la 3 et vice versa.

A ce point de la discussion, puisque le vote d'entrée en matière doit encore se faire, le CC ne retirera pas son rapport.

S'agissant de l'éventuel vice de forme, il est vrai que Monsieur Crameri a déposé sa demande à l'administration ce matin. C'était un peu un marathon pour trouver les réponses dans les différents règlements communaux et/ou dans les lois cantonales mais un certain nombre de réponses peuvent être données.

En préambule, il signale qu'il est clair qu'il n'y a pas de vice de forme et il passera la parole à Yanick Boillod, administrateur communal, qui pourra vous donner plus de détails en termes juridiques.

Il s'agit maintenant de savoir comment la question peut être interprétée au sein du CG. Est-ce une motion d'ordre ? Est-ce une question ? Dans tous les cas, si c'est une motion d'ordre, il faut la déposer dans les formes prévues.

M. Y. Boillod (administrateur communal) signale que Monsieur Crameri a effectivement laissé un message ce matin à l'administration afin de savoir si le CG était habilité ce soir à examiner la question de la reconstruction du bâtiment du camping et si le CC était autorisé à déposer une telle demande.

Le service des communes n'a pas été consulté car on s'est basé sur ses connaissances juridiques.

Il y a certaines lois, habituelles, des bases légales, qui permettent de répondre à la question de Monsieur Crameri. Ce sont notamment la loi sur les communes, le règlement concernant la finance et la comptabilité communale, la loi sur les droits politiques et le règlement général de commune. Il ne va pas passer par toutes les dispositions réglementaires mais il peut répondre clairement que le CC est habilité à déposer cette demande de crédit d'engagement et que le CG est habilité à débattre, à discuter et à voter.

L'argument de Monsieur Crameri est que ce crédit d'engagement est certes dans le budget 2010 de la commune de La Tène mais uniquement prévu pour 2011. Il est vrai que si vous prenez votre plaquette à l'appui du budget 2010, vous trouverez dans le cahier 4 les prévisions d'investissements où ce crédit d'engagement figure comme étant encore à voter et prévu en 2011. Alors, le CG, en acceptant le budget, s'est-il interdit de voter en 2010 sur cet objet ? Le CC s'est-il interdit de présenter cet objet en 2010 ? Il peut répondre clairement que non.

Selon le règlement concernant la finance et la comptabilité des communes, un budget communal se compose au minimum de deux éléments : un budget du compte de fonctionnement et une prévision des investissements. Le budget du compte de fonctionnement est une autorisation de dépenser (le crédit budgétaire). La prévision des investissements n'est pas une obligation de dépenser ou une interdiction de ne pas faire.

Pour en rester au principe général, il a trouvé plein de dispositions, mais pas une seule dit que c'est interdit. D'autres laissent sous-entendre que c'est possible.

Lorsque quelqu'un prend une décision, il peut toujours revenir dessus. Lorsqu'une autorité prend une décision, elle peut revenir sur sa décision, moyennant de respecter les formes et les délais. On peut prendre comme exemple le Grand Conseil et sa politique de frein à l'endettement. Une autorité peut prendre un moratoire et ensuite décider de le bloquer.

En conclusion, une autorité peut toujours revenir sur sa décision à condition de respecter les formes et les délais.

M. A. Crameri (PSLT) signale qu'il n'y a rien dans les prévisions d'investissements 2010 mais dans celles de 2011, on a le camping.

L'explication donnée serait possible si on avait bouclé tous les investissements prévus en 2010 mais on a presque 1.6 million en attente et on veut en prendre un autre. Cela veut dire que ce qui était prévu passera en grande partie à la corbeille. Ce sont des investissements, il le rappelle, qui étaient prévus pour les canalisations au Sud de la rue de la Gare, à la rue du Closel, au chemin du Chenevier, etc. où chaque fois qu'il y a de gros orages on se retrouve à la cave en train de panosser. Cela fait des années que ces caves sont inondées, les pompiers le savent car il y a eu plusieurs rapports là-dessus.

Il pense qu'il va demander un avis de droit au service des communes et reviendra sur le sujet si c'est nécessaire.

Il souhaite maintenant développer son opposition en tant que telle. Il a constaté que la messe est dite et qu'il sera certainement difficile de motiver les gens mais il va quand même le faire car il estime que les citoyens de la commune ont aussi le droit d'être défendus.

D'emblée, il exprime son étonnement de constater que le CC nous propose d'investir en 2010 1.9 million pour la rénovation et la reconstruction des installations sanitaires du camping.

Il aimerait d'abord revenir en décembre 2008. Le budget 2009 qui a été accepté prévoyait notamment 2.5 millions au titre de bouclage de l'eau en 2009. Il s'agissait d'inclure dans le réseau de Marin-Epagnier celui de Thielle afin d'économiser sur le prix très élevé de l'eau que Thielle-Wavre devait payer à Saint-Blaise. Par ailleurs, il est indiqué un crédit voté de 400'000 francs pour les eaux usées et claires, assainissement du site de La Tène, et enfin un crédit à voter de 500'000 francs pour les eaux usées et claires, réfection chemin du Chenevier. Or, ni l'un ni l'autre de ces investissements n'a été effectué à ce jour.

Le rapport du 9 octobre 2009, dans la planification de la législature, prévoit un investissement de 2 millions en 2011 pour le camping de La Tène et pour 2010, 800'00 francs pour l'évacuation des eaux du chemin du Chenevier.

Le budget 2010, voté en décembre 2009, prévoit pour l'évacuation des eaux 2.4 millions dont 800'000 francs en 2010 et 1.6 million en 2011. Pour le camping de La Tène, il est indiqué 3 millions dont 2 millions en 2011 mais rien en 2010 et ce soir nous devons nous prononcer sur un investissement de 1.9 million pour le camping, tout en ayant en mémoire qu'il ne s'agit que d'une étape car le budget 2010 prévoit 3 millions dont 0 en 2010, 2 millions en 2011 mais sans indication ni des travaux ni de l'utilisation du dernier million.

Bref rappel. En 2003, la commune a investi au camping de La Tène 600'000 francs pour les campeurs de passage, camping-cars et tentes, en 2004 180'000 francs pour la nouvelle adduction d'eau du camping. En résumé, 780'000 francs en 2 ans. Nouvel investissement en 2010, 1.9 million s'il est accepté et si la population l'admet. En attendant selon le budget 2011, encore 1.1 million, soit en 8 ans 3.78 millions alors que les recettes sont plus basses. Alors, en calcul financier, il ne comprend pas que certains peuvent dire que ça ne nous coûte rien.

Il relève que les comptes 2009, dans le compte de recettes du camping 594'000 francs, que le budget 2010 prévoit 650'000 francs et que le budget 2011, après investissement de 1.1 million, toujours 650'000 francs, soit une petite augmentation entre les comptes 2009 et le budget de 1.68% pour 2 millions d'investissements. Quel financier est disposé à investir 1.9 million sans prévoir des recettes nouvelles ?

Il lui arrive de faire des travaux de rénovation dans la coopérative dont il s'occupe mais s'il va vers le banquier lui dire qu'il veut investir 1.9 million, il va d'abord demander comment le financer. Ici, non, ce n'est pas nécessaire.

Il ne peut s'agir que de la commune de La Tène qui peut se rattraper sur les contribuables qui doivent assumer des coûts pour couvrir des charges que le CC n'ose pas demander à ceux qui profitent de l'installation. Il note qu'il s'agit au moins d'un point de plus d'impôt, environ 150'000 francs, à charge des contribuables et pendant 24 ans en partant du taux d'amortissement de 4.2%, qui ne comprend pas les charges d'intérêt et d'entretien parce qu'on dit que les charges d'entretien sont encore de 10% de l'investissement.

A noter que les investissements déjà prévus aux budgets 2009 et 2010 n'ont pas encore été présentés au CG, alors qu'ils étaient prioritaires selon la planification financière et le budget 2010. Il se demande l'utilité de prendre note de la planification financière et du budget si, sans motif d'urgence, le CC range au fond du tiroir les propositions qu'il nous a faites voter, comprenant des investissements pour améliorer les conditions de vie des habitants de la commune.

En lieu et place, le CC veut engager d'autres dépenses en nous faisant miroiter une 4^e étoile, sans en exiger le financement par les utilisateurs. Il doit s'agir d'une amélioration pour faire plaisir aux utilisateurs du magnifique site de La Tène, qu'il aime bien, de 136'000 m², c'est une grande surface, sans en faire payer le financement. Est-ce qu'une étoile de plus doit nous coûter 3.7 millions d'investissements sans qu'on puisse couvrir au moins les charges financières ?

La commune ferait mieux d'investir ou de trouver des investisseurs qui construisent des logements à loyers modérés dans le but de pouvoir loger des nouveaux habitants et contribuables car, actuellement, les entreprises, sur le territoire de la commune, offrent des places de travail mais sans mettre à disposition des logements, la commune souffrant d'une pénurie aigue depuis plus de 30 ans. On n'a pas de logements à Marin pour que les gens puissent venir y habiter.

Le CC devrait appliquer la politique des anciens Exécutifs et Législatifs qui, lorsque des entreprises s'implantaient sur le territoire communal, leur demandaient au moins de construire une partie de logements pour leur personnel. C'est ainsi que des immeubles ont été construits par la Caisse de pensions Migros, par la Dubied, Ebauches, etc. On demandait cet

engagement-là mais on ne le demande plus. Or actuellement, on constate notamment que la Migros investit plusieurs centaines de millions pour le commerce mais pas un centime pour prévoir de loger au moins une partie de son personnel.

Pour toutes les raisons qu'il a mentionnées et pour celles qu'il a encore en réserve, il demande le renvoi de ce rapport et de l'arrêté, en demandant au CC qu'il nous présente en 2011, tel que prévu dans la planification, un rapport et un projet que la commune peut financer et sans, on l'a entendu tout à l'heure, qu'on nous prépare une augmentation des impôts.

En 2 ans, nous avons perdu 40% de la fortune, en 2009 et 2010, et si on continue cette année au vu des recettes et au vu encore de ce qu'il s'est passé aujourd'hui où on a entendu que le Conseil d'Etat veut proposer de diminuer de 50% les impôts des personnes morales, il ne sait pas où on va aller.

Alors, faisons attention, investissons en fonction des moyens que nous avons et s'il le faut essayons d'investir là où on en a besoin, pour le logement, et ainsi on pourra avoir des contribuables supplémentaires.

M. B. Gomes (PSLT) aimerait juste apporter quelques informations. Etant de la profession, il n'a jamais vu un rapport comme ça parce qu'on investit 1.9 million sur le dos des citoyens pour un bâtiment luxueux. Il s'agit d'un faramineux investissement et on ne sait pas quand on va le récupérer parce que les calculs ne sont pas faits.

On ne sait pas non plus si un concours a été demandé à d'autres architectes. Normalement, quand on fait un bâtiment de 1.9 million, on a le sentiment qu'on doit demander un projet à trois architectes au moins. Ici, on a vraiment l'impression qu'on nous impose un seul architecte, ce qui est inadmissible quand on doit dépenser une telle somme.

Le projet est très coûteux si on fait l'analyse de chaque élément. C'est presque du superflu et on n'a pas de comparaison de prix. Il n'y a pas de critère vraiment concret avec les bases de calcul.

Que va-t-il se passer après ? Comment va-t-on financer cet investissement ? Avec les impôts ?

Pour ce projet, on devra emprunter, ce qui signifie qu'on va demander à la banque de l'argent mais à quel taux, 4, 5, 6 ou 7% ? On ne le sait pas. C'est comme ça qu'on va endetter la commune, encore une fois. Il n'est pas sûr qu'on puisse payer ces intérêts d'investissement s'il n'y a pas de financement. Ce qui va se passer, c'est qu'on va encore pénaliser les citoyens en augmentant d'un ou de deux points les impôts.

1.9 million, c'est trop. Il n'est pas contre un investissement parce qu'on en a besoin mais il faut venir avec d'autres chiffres car il lui semble qu'on peut réduire d'au moins 15% la valeur de ce bâtiment.

Une question a été posée concernant les panneaux solaires. On ne sait pas comment et où on va les mettre. Il a été répondu qu'une étude serait faite après. Quand on fait un projet, on doit pouvoir dire l'emplacement des panneaux solaires, dire que le soleil va générer tant d'électricité, qu'on va pouvoir chauffer tant d'eau et faire tant d'économie. Tout cela va encore générer des frais.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, a relevé dans l'argumentaire de Monsieur Gomes deux questions précises :

- les mandats d'architectes et
- les taux

M. M. Luthi (cc) a remarqué que plusieurs questions sont venues ce soir sur le tapis.

Au niveau du coût de l'ouvrage, on n'a pas mis des chiffres comme ça à la va-vite. Il y a eu une étude de prix et des demandes d'offres qui ont été faites. Ensuite, il y aura des soumissions qui seront lancées aux maîtres d'état, avec un cahier des charges, et c'est sur cette base que les travaux seront examinés et attribués. Il n'est donc pas question d'attribuer les travaux à n'importe qui et à n'importe quel prix.

Pour revenir à la question du concours, il rappelle qu'en 1999, ou peut-être juste avant, la commission de La Tène avait posé la question de confiance au CG de savoir si effectivement on continuait et on faisait une étude de développement du camping ou si on arrêta et on faisait complètement autre chose. Le CG avait été clair et avait dit oui au crédit d'étude. C'est à partir de là que l'ensemble de la réhabilitation du camping avait été mise en œuvre. Dès ce moment, un appel d'offres avait été fait auprès de trois bureaux d'architectes et nous avons donné le mandat au bureau Weber, qui nous semblait le mieux à même de répondre à ce qu'on demandait. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait maintenant ? Parce qu'il existe des plans et qu'il existe un projet. Il ne nous a pas semblé nécessaire de remettre de l'argent là-dessus car organiser un concours coûte de l'argent. De plus, rien ne nous garantit qu'en organisant un concours, on aurait eu quelque chose de mieux que ce qu'on a maintenant.

Il y a deux façons de construire un bâtiment : on fait un cahier des charges et on dit qu'on aimerait ci et ça, pour diverses raisons, de commodité, de solidité ou de longueur dans le temps et, à un moment donné, on chiffre tout ça et on dit que ça va coûter tant. Il y a une autre façon de faire. On dit qu'on met un million sur un bâtiment sanitaire et on regarde ce qu'on peut faire avec ce million. C'est aussi une solution. Après on aura ce qu'on aura. Si au fil du temps, il faut commencer à faire des réparations ou autre chose, ça va aussi commencer à nous coûter cher.

L'étude qui a été faite a bien été réfléchi et nous veillerons à ce que le cahier des charges et le budget soient respectés. Déjà maintenant, l'architecte lui en a touché deux mots juste avant, des positions peuvent bouger suivant les contacts qu'on a. Il y a aussi des gens qui nous envoient des offres. On est au début et pas à la fin de l'affaire. Dans toute construction, il y a des plans qui sont établis au départ, on essaie de penser à tout et, dans le courant de la construction, il peut arriver qu'on se dise que finalement les panneaux solaires seraient mieux ici plutôt que là, qu'il faudrait peut-être tourner les douches, etc. Il y a une multitude de choses qui font qu'on peut améliorer le projet sans que ça coûte forcément plus cher. Tout cela sera surveillé et sous contrôle.

Au niveau de la qualité, on a privilégié la qualité à la fonctionnalité dans ce projet et on en a discuté en commission. On aurait pu faire mieux en chauffant ce bâtiment mais on a préféré le tempérer car on ne voit pas l'utilité, pendant la saison morte, de le chauffer, même si ça pourrait être peut-être utile au début avril mais ce n'est pas à ce moment-là que les campeurs arrivent.

On va chercher un moyen pour tempérer la salle polyvalente, de réunions, pour que les gens n'aient pas l'impression d'arriver dans un nuage d'humidité s'ils viennent en novembre ou en janvier.

Concernant les tarifs, on va s'en occuper. D'ailleurs, on n'a jamais dit dans le rapport qu'on n'allait plus augmenter les tarifs. Ces dernières années, ils ont augmenté. C'est vous-même qui en avez fixé les prix il y a deux ans. Les tarifs du camp de passage ont augmenté ainsi que ceux des résidents. Les tarifs des résidents sont liés à des questions de contrats de location et on ne peut pas faire tout ce que l'on veut n'importe quand. Quant au camp de passage, il ne faut pas oublier qu'il est aussi soumis à la concurrence des autres campings. Il faut qu'on manage tout ça de façon à amortir notre investissement, à faire du bénéfice, et en même temps à être concurrentiels. Il ne s'agit pas simplement, comme ça été dit, d'augmenter les tarifs mais aussi la hausse de la fréquentation. Il faudra donc jongler avec ces paramètres, de façon à ce que non

seulement nos tarifs augmentent mais également à ce que notre camping soit mieux fréquenté. Un camping, c'est une entreprise qui dépend du temps. C'est aléatoire. Il est toujours difficile de prévoir des entrées sur un camping. Une belle année, on va faire peut-être 240 jours en plein et une mauvaise que 120 jours. On n'a jamais une saison pareille. Il est difficile de dire qu'on peut tabler sur tant d'entrées dans ce camping. Si on regarde les chiffres de ces dernières années, on s'aperçoit quand même, malgré ce qui a été dit, que le camping rapporte quelque chose.

L'idée est de faire en sorte qu'on développe encore cette affaire parce que finalement un camping c'est une affaire. Pour l'affaire entière, il y en a pour trois millions et ça avait été annoncé au départ, il y a 10 ans. La rénovation du camp des résidents sera autre chose, une autre paire de manches, ce sera beaucoup plus cher et beaucoup plus compliqué à réaliser. Là, il faudra de nouveau se poser la question de savoir si on garde ce camp tel quel ou si on le modifie. Les habitudes changent au niveau des campings. Il n'y a plus forcément des tentes, des campers ou des caravanes. Il y a d'autres formes de camping qu'on peut développer.

On nous parle également de la population. On nous dit qu'on investit pour des gens d'ailleurs. Oui, sûrement mais on investit aussi pour les gens de la commune de La Tène et pour les gens de la région. Les gens qui viennent à la plage de La Tène, les indigènes par rapport aux autres, ont aussi le droit d'aller dans un bâtiment sanitaire qui soit digne de ce nom, avec des toilettes et des douches en ordre. On ne fait donc pas ça que pour les gens de l'extérieur. Une des premières choses qu'on fait quand on va dans un camping, c'est de regarder les sanitaires. On aime bien être dans un endroit où les sanitaires sont abordables, où il y a de l'eau chaude et où l'eau froide coule. On n'a rien fait pendant des années, si ce n'est de faire des études et avoir des discussions, parfois houleuses, parce qu'effectivement des gens étaient contre depuis le début et étaient même pour la destruction de ce camping pour en faire une zone de verdure, qui nous coûterait plus qu'elle nous rapporterait.

Une fois pour toutes, il a été décidé de continuer l'étude et de faire quelque chose de ce camping. C'est ce qu'on a fait et on arrive maintenant avec cette deuxième étape, celle de la construction de ce nouveau bâtiment sanitaire. D'ici quelques années, très vraisemblablement que tout le monde sera content d'avoir ce nouveau bâtiment.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale qu'au vu des explications qui viennent de lui être données, s'il comprend tout à fait qu'un mandat direct ait été donné à un architecte pour la phase des études, il semblait que ça allait de soi par ce qui nous est expliqué au point 8 « Financement et coûts », qu'en accord avec la loi fédérale et son règlement d'application cantonal sur l'attribution des marchés publics au vu du montant des honoraires pour la phase *réalisation* (mandat d'architecte), qu'il doit y avoir un appel d'offres pour cette phase également.

M. M. Luthi (cc) répond que le mandat avait déjà été attribué auparavant, sur la première étude. Si on veut bien, ça c'est la continuation de la première étude. On n'a pas refait toute une étude pour ce projet.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale qu'il ne peut aller dans le sens de Monsieur Luthi puisque la loi fédérale sur les marchés publics est très claire à ce niveau-là. Un mandat direct a été donné pour un certain montant, qui correspondait aux prestations d'étude, ce qui a été fait. Maintenant, le mandat est subdivisé en différentes phases, et pour la phase *réalisation*, selon la loi fédérale, on dépasse le montant qui permet une attribution directe et vous devriez faire une mise au concours comme pour les autres postes attribués sur ce mandat.

M. M. Luthi (cc) répond qu'on ne va pas éluder ici des questions de droit. Si c'est le cas, on va se renseigner et le nécessaire sera fait pour être en conformité avec la loi.

M. P. Vaucher (ELT) pense que les opposants ont largement eu le temps de s'exprimer et dépose une motion d'ordre, selon l'article 86 RGC, demandant au président de clore la discussion pour qu'on puisse voter.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, en prend note. Il pense effectivement qu'arrivés à ce stade de la discussion, tous les arguments ont pu être énoncés et débattus mais s'il y a formellement de nouveaux éléments qui peuvent être apportés, il laisse momentanément le débat ouvert.

M. A. Crameri (PSLT) signale que chaque fois qu'on pose une question, il y a des compléments de réponse qui sont donnés et il est normal qu'on puisse encore poser des questions puisqu'à chaque fois on ajoute des commentaires. Le rapport est donc incomplet.

Il a posé la question des marchés publics à la commission financière et il a été répondu que l'architecte devait passer par là et ce soir on nous dit le contraire.

Ceci n'étant pas un nouvel élément, M. S. Girardin (ELT), président du CG, clôt définitivement les débats.

L'entrée en matière est acceptée par 28 voix contre 3.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, demande à l'administration de compléter l'arrêté en mentionnant la commission des sites de loisirs et des espaces publics ainsi que celle de l'urbanisme.

L'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit de 1.9 million de francs afin de reconstruire le bâtiment sanitaire au Camping de La Tène est accepté par 28 voix contre 3.

M. M. Luthi (cc) signale que le CC vous remercie de lui accorder cette possibilité.

Comme on l'a dit et comme on l'a fait jusqu'à maintenant, on va continuer de travailler sérieusement sur cet objet et tirer au clair les points qui ne pourraient pas l'être, notamment concernant la question de Monsieur Siliprandi car on doit être absolument honnête avec ça.

On vous donne d'ores et déjà rendez-vous, pour tous ceux qui ont voté oui et pour les autres aussi, à l'inauguration de ce nouveau bâtiment au printemps ou au début de l'été prochain, en espérant que vous serez nombreux à y participer.

- Applaudissements -

M. A. Crameri (PSLT) aimerait juste faire une déclaration car il n'aimerait pas que l'information s'apprenne par la presse.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que l'arrêté est passé et que les débats sont clos. Il prie donc Monsieur Crameri de s'exprimer dans les *divers*.

7. Motion de conseillers généraux PLRT, déposée par Nicolas Krügel, relative à la création de conditions-cadre permettant la mise à disposition du club de pétanque d'un terrain pour l'érection d'une halle

M. L. Siliprandi (PLRT) signale qu'au vu des bruits de couloirs et des rumeurs étant parvenus à nos oreilles, au nom des motionnaires, il souhaite apporter quelques éclaircissements sur les motivations ayant conduit au dépôt de cette motion.

Il est vrai que la commission des sports et loisirs a été chargée d'établir un rapport relatif au futur de la zone sportive de La Tène. Il est convaincu qu'il nous apportera une vision globale ainsi qu'une orientation sur le devenir de ce secteur. Cependant, ce rapport ne pourra qu'au mieux donner des intentions générales mais n'assurera en rien une réalisation concrète puisque tel n'était pas sa mission.

Lorsque notre Autorité refusa l'achat du terrain du Tennis Club par la commune de La Tène, à l'époque Marin-Epagnier, la société de pétanque en devint littéralement la victime collatérale puisque ce terrain lui était destiné.

Aujourd'hui, nous avons le paradoxe d'une société sportive extrêmement active et dynamique, ayant la volonté de construire, pouvant de surcroît bénéficier d'un financement pour ses projets, mais bloquée par l'absence d'un terrain, alors que potentiellement des surfaces disponibles existent sur le site.

Cette motion ne fait donc en aucun cas double emploi avec le rapport de la commission des sports et loisirs mais, au contraire, vient la compléter. En langage militaire, on dirait qu'après avoir défini le concept stratégique on passe au niveau opérationnel.

Pour terminer, on nous a accusés de faire de l'électoratisme en déposant cette motion. Il répondrait que notre intention était simplement de faire accélérer le processus décisionnel et de promouvoir la concrétisation de ce projet privé. La finalité étant que le couvert de la société de pétanque devienne enfin une réalité, comme il aurait dû l'être sans ce malheureux imbroglio politico-financier avec le Tennis Club de Marin.

Maintenant, il laisse à chacun le choix de se faire son interprétation.

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'Entente de La Tène a pris connaissance de cette motion et partage avec les membres du club de pétanque déjà leur envie de pouvoir disposer d'un boulodrome pour l'hiver et les temps mauvais.

Il félicite ce club dynamique et entreprenant qui a réussi depuis sa création à engranger la somme leur permettant de réaliser son vœu. Seul le lopin de terre leur permettant d'ériger ce haut lieu de la boule manque. La motion s'en soucie, c'est très bien.

Toutefois, comme nous l'avons déjà fait pour le goudronnage de la place de parc du CIS, et en croyant savoir que le rapport final de la commission ad hoc contient la solution à ce problème, nous trouverions plus logique de retirer ou de suspendre cette motion jusqu'à la publication dudit rapport.

Autrement, on ne s'opposera pas à cette motion.

Mme S. Fassbind (PSLT) signale que nous aimons bien la pétanque, voire la boccia, et si notre prise de position est quelque peu négative, ce n'est en tout cas pas contre les joueurs et joueuses de boules mais plutôt contre les motionnaires.

Nous avons été quelque peu surpris et même bien davantage du dépôt de cette motion par le PLR en date du 18 mars 2010. Surpris car nous nous demandons si les membres de ce parti sont au courant de ce qui se passe au sein des autorités communales ou s'ils les oublient.

En effet, certains signataires de cette motion avaient refusé le projet du Tennis de Marin à l'époque, en 2008, qui tenait compte dans le cadre de l'aménagement planifié de leurs intérêts, par le rachat du bâtiment du Tennis. Nous nous demandons dès lors si les motionnaires ne l'ont pas quelque peu perdue (la boule) ou reçue sur la tête.

De plus et surtout, et c'est là que le bât blesse, une commission ad hoc pour une zone sportive à La Tène a été mise sur pied depuis bien des mois pour plancher justement sur cet aménagement, desservant les sociétés sportives et de loisirs. Or, le secrétaire de cette commission est Monsieur Röthlisberger, qui doit être quand même au courant de ce qui s'y passe. Nous, nous le savons puisque cette commission a déposé un rapport final (auquel nous n'avons pas encore eu accès) et nous savons que toutes les demandes ont dû passer par cette commission, qui avait interpellé les sociétés sportives et de loisirs du village.

Nous sommes donc fort surpris que le PLR dépose une motion alors qu'elle aurait pu passer par la commission nommée justement à cet effet. Toute cette problématique est donc du ressort de cette commission.

Ce sont les raisons pour lesquelles la majorité des membres du parti socialiste ne soutiendront pas cette motion, souhaitant attendre les projets élaborés et rapportés par la commission ad hoc et qui nous seront soumis par le CC.

Nous proposons en l'état un retrait de cette motion, qui n'a pas véritablement sa raison d'être aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, la motion de conseillers généraux PLRT, déposée par Nicolas Krügel, relative à la création de conditions-cadre permettant la mise à disposition du club de pétanque d'un terrain pour l'érection d'une halle est refusée par 16 voix contre 12.

8. Autres motions et propositions

Aucune.

9. Réponse du Conseil communal à l'interpellation de Daniel Jolidon concernant le logotype communal

M. S. Girardin (ELT), président du CG, signale que Monsieur Jolidon a reçu une réponse conséquente, qui ne sera pas lue entièrement. Cependant, Monsieur Daniel Rotsch désire quand même revenir succinctement sur cette réponse.

M. D. Rotsch (cc) signale qu'en accord avec le dépositaire de cette interpellation, il ne fera qu'un bref résumé, des éléments de réponse assez précis ayant été donnés en fonction des questions. Au dépositaire de l'interpellation de juger de leur opportunité.

Il précise que le CC a agi dans ce cas de figure dans sa sphère de compétence. En tous les cas, il l'interprète de cette manière.

L'élément du logo et de son approche font partie du programme qui figure aussi, peut-être pas forcément très clairement pour tout un chacun, dans le plan de législature qui parle du rayonnement et du développement de l'image de la commune à l'extérieur.

Un certain nombre de questions portaient sur les documents sur lesquels devaient apparaître le logo et/ou les armoiries. Il est vrai que des erreurs de jeunesse ont fait que certains documents ont porté le logo où il ne devait pas l'être et l'inverse mais elles seront corrigées, notamment sur le site Internet où les armoiries vont réapparaître prochainement.

Ceci est un bref résumé des éléments de réponse ayant été remis à Monsieur Jolidon et il laisse le dépositaire de cette interpellation juger de leur qualité.

M. D. Jolidon (ELT) se déclare satisfait de la réponse du CC.

10. Autres interpellations et questions

M. J. de Almeida (ELT) souhaite poser une question, non écrite.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, rappelle l'article 79 du RGC qui stipule que :

« ¹Un-e membre du Conseil général, agissant en cette qualité, seul-e ou avec des cosignataires, peut en tout temps poser par écrit une question sur n'importe quel objet ressortissant à la politique ou à l'administration communale.

²Le Conseil communal répond en principe de vive voix et brièvement aux questions. Il peut aussi y répondre à la séance suivante.

³Dans tous les cas, la réponse doit intervenir au plus tard lors du Conseil général suivant. ».

On parle donc bien ici de questions écrites.

11. Lettres et pétitions

Aucune.

12. a) Communications du Conseil communal

M. R. Walther (cc) informe le CG que par la nature de son dicastère, il a la chance et la possibilité d'accéder aux installations techniques de ce bâtiment (Espace Perrier) ainsi que de celui de la CSUM. Il les a trouvées extrêmement intéressantes et sophistiquées, raison pour laquelle il a pensé qu'il serait bien que vous puissiez les visiter. Suite à un petit sondage effectué auprès de son président, il lui semble qu'il y a un intérêt certain pour ce genre de visites. Vous allez donc recevoir la semaine prochaine une invitation par l'administration qu'il prie de retourner, que vous veniez ou non. Deux soirs sont prévus, les 18 et 25 mai prochain, de 19 h 00 à 20 h 00 environ.

M. M. Muster (cc) signale qu'en date du 10 octobre 2009, lors de la séance du CG, une question avait été posée pour que le CC fasse en sorte qu'un abonnement écoliers soit parlementé avec la communauté tarifaire *Onde verte*.

Le CC a donc écrit à cette communauté tarifaire, notamment ceci : « Si le Conseil général a confirmé la volonté de subventionner les transports scolaires, il a toutefois été surpris que les abonnements couvrent un territoire si vaste. En effet, nous constatons que la règle de deux zones ne correspond pas aux besoins effectifs de nos élèves. Pour se rendre à l'école, les jeunes Laténiens n'utilisent les transports publics que sur de petites distances, à savoir au

maximum de Thielle à Saint-Blaise. Afin de limiter les dépenses, tant pour les parents que pour la commune de La Tène, nous vous prions d'envisager la mise en place d'abonnements écoliers correspondant aux besoins réels de transport. ».

Nous avons reçu récemment une réponse de la communauté tarifaire neuchâteloise, qui dit ceci : « La communauté tarifaire neuchâteloise regroupe les différents partenaires actifs dans le domaine des transports publics sur l'ensemble du territoire cantonal. Aussi, il apparaît que les règles tarifaires doivent être fixées de manière homogène pour l'ensemble des clients. Les abonnements ainsi que les titres de transports sont émis pour deux zones au minimum. Seule exception le billet individuel court parcours sur les lignes urbaines. Ainsi, bien qu'utilisé principalement pour des déplacements scolaires entre le domicile et l'école, l'abonnement d'un écolier peut aussi être utilisé sans restriction pour tout autre déplacement. La création d'abonnement une zone pourrait prêter de nombreux clients en limite de zones. C'est cette réflexion qui a été retenue par les membres du comité directeur lors de la création du tarif réglant les dispositions de la communauté tarifaire neuchâteloise. ».

M. D. Rotsch (cc) informe le CG que le CC a déjà nommé ses membres pour son nouveau bureau, à partir du 3 mai prochain, pour la période 2010-2011. Il se composera de la façon suivante :

- Jean-Michel Germanier, président
- Michel Luthi, vice-président
- Michel Muster, secrétaire
- Roland Walther, vice-secrétaire
- Lui-même, membre. C'est donc sa dernière séance en tant que président du CC.

b) Communications du bureau du Conseil général

M. S. Girardin (ELT), président du CG, informe de la lettre de démission de Monsieur Jean-Paul Ros et en donne lecture :

« ... Je vous informe que j'ai décidé de démissionner avec effet immédiat de ma charge de conseiller général.

Je me permets à cette occasion de remercier tous les membres du plenum ainsi que ceux du Conseil communal. J'ai apprécié de partager avec eux ces quelques moments d'échanges en vue de recherches de solutions pour le bien commun. Lorsque des divergences de vues se sont révélées, nous avons je crois chacun su les exprimer dans le respect d'autrui et sans entacher nos rapports en tant que personnes. J'en suis heureux. Mes six années de mandats m'auront aussi permis de prendre conscience de la richesse de cette politique bien pragmatique qui est celle de la gestion d'une commune.

Je remercie aussi l'administration pour ses soutiens de toute nature envers le Conseil général mais aussi pour la qualité des prestations qu'elle délivre au quotidien à la population.

Je me réjouis déjà de continuer à échanger avec l'une ou l'autre d'entre vous, dans un contexte cette fois-ci différent.

Recevez, ... ».

Complément à ceci : « Je démissionne de l'ensemble de mes charges communales, donc aussi de la commission réglementaire. », précision qui est venue un petit peu plus tard.

M. S. Girardin (ELT), président du CG, donne lecture de l'invitation à participer à la prochaine

conférence de presse de La Tène Festival :

« ... Le plus grand festival de musique et de culture celtique aura lieu les 27, 28 et 29 août 2010 sur le site mythique de La Tène.

Le comité d'organisation vous invite à participer à la prochaine conférence de presse, en qualité de partenaire, le 30 avril 2010 à 10 h 00 à l'Auberge de La Tène, durant laquelle vous seront dévoilés tous les détails de cette grande fête ancrée sur un patrimoine historique, culturel et scientifique envié loin à la ronde.

En pièce jointe vous trouverez le programme de cette conférence. Le comité d'organisation serait heureux de pouvoir vous compter parmi les nombreux invités, qui auront la primeur des informations sur cet événement qui a d'ores et déjà une cote de popularité extraordinaire.

Dans l'attente et au plaisir de vous rencontrer, ...

Signé : La Tène Festival, Daniel Rotsch, chef de projet ».

Pour ceux qui désireraient le consulter, il tient à disposition le programme qui sera dévoilé à cette occasion. Il vous enjoint, toutes et tous, de vous y présenter afin de prendre connaissance de ce fantastique événement.

13. Divers

M. A. Cramer (PSLT) ne voulant pas que le CG, le CC et le public l'apprenne par la presse - avec quelques personnes soucieuses des finances communales et du bien-être des habitants de la commune - informe qu'un référendum sera lancé contre la décision concernant le bâtiment sanitaire du camping de La Tène, qui ne nous convient pas. On verra ce que la population décidera.

M. D. Jolidon (ELT) souhaite donner deux informations au CG :

- o concernant « La Suisse bouge », vous avez tous sur vos places le petit flyer qui a été édité à cette occasion. Il remercie l'administration et le personnel communal de l'aide apportée à cette manifestation. Tout le matériel est là et on espère que tout va jouer. On attend également le beau temps... Il lui manque juste encore quelques chronométrateurs. Si des gens ne se sentent pas l'âme de faire de la marche mais veulent se montrer (ça peut être électoraliste), venez vous asseoir à côté de lui afin de partager la vision qu'ont les gens des sportifs de la commune. Il tient à disposition la feuille d'inscription pour le jeudi 6, le samedi 8 et le mardi 11 mai. Les horaires y sont indiqués.
- o concernant la Fête nationale, il mettra lundi prochain sur le site de la commune le premier tableau pour les bénévoles qui aident à la bonne marche de cette manifestation. Si vous avez des jeunes qui veulent travailler, ils seront acceptés aux mêmes conditions que l'année passée. Il faut juste qu'ils regardent sur le site de La Tène et qu'ils s'annoncent auprès de lui pour s'inscrire. Les moins jeunes sont aussi les bienvenus !

M. A. Fridez (PLRT) se tourne vers le CC car il a une information qui le concerne.

En sa qualité de président de la commission réglementaire, il se permet d'intervenir afin de vous faire connaître l'état d'avancement des travaux relatifs au règlement de police. Il s'agit plus de l'élaboration d'un règlement de police à partir de différentes sources que de la revue d'un document plus ou moins finalisé, comme c'est le cas usuellement. La disponibilité de certains commissaires étant très limitée, cela nous a obligé à espacer nos séances plus qu'on ne l'aurait voulu. Malgré cela, on n'est pas arrivé à une mise en forme complète. Notre secrétaire-juriste, vous venez de l'apprendre, a renoncé. C'était la clé ou le noyau dur de notre groupe et un but

de ressources importantes. Ne fonctionnent à ce jour que trois personnes fidèles et l'ampleur de la tâche est particulièrement conséquente. Amputé de toutes ces ressources et des difficultés rencontrées, il tient à informer le CC qu'il émet toute réserve quant à la date de finalisation de ces travaux. Les trois commissaires restant actifs jusqu'à présent ont agendé trois séances : les 4, 12 et 27 mai et il se permet d'attirer l'attention, en toute amitié, du groupe socialiste, pour un remplacement des membres absents. Il ne vous cache pas que devant la situation actuelle, il se pose la question de la légitimité de cette commission. Néanmoins, notre triumvirat a décidé d'aller de l'avant et de faire de son mieux dans la tâche qui nous a été confiée. Il les remercie tout particulièrement.

M. P. Perret (PLRT) annonce le loto du Basket Club, demain dans cette même salle. Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

M. M. Binggeli (PSLT) signale que le 8 mai, on va courir mais le 8 mai au soir, il y aura les *Treatles* (les *Beatles*, en français, en allemand, en italien), groupe de chanteurs romands dont la tête d'affiche est Pascal Rinaldi. Ce sera une soirée extraordinaire, où vous allez revivre vos jeunes années, pouvoir danser et chanter. Il espère vous voir nombreux à l'Espace Perrier à cette occasion. L'organisation est assurée par ANIMATENE.

La parole n'étant plus demandée, M. S. Girardin (ELT), président du CG, clôt la séance à 22 h 03. Il remercie le public d'avoir assisté à cette séance et l'invite à partager la collation qui suivra.

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

La secrétaire,

S. Girardin

N. Fellrath